

SYNDICAT DES  
EAUX  
de ST ERME OUTRE  
et RAMECOURT

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT DES EAUX

L'an deux mille vingt-deux le neuf décembre à dix neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation  
29 Novembre 2022

Date d'affichage :  
29 Novembre 2022

Nombre de délégués  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - REMY Michel - PIERSON Cédric - DE REKENEIRE Emmanuel - CHENU Stéphane - DALY Jany - BONNET Serge - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - GISSINGER Thomas.

Absents excusés : MM. THIRAUULT Alexis (Pouvoir à Alain NORMAND) - PAHL Holger - RAHON François - HACHET Sébastien.

Absents : Néant.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

8-2022  
PARTICIPATION  
FINANCIÈRE 2021  
DU SYNDICAT DES  
EAUX

Le Président rappelle la convention établie le 04 août 1976 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1970 prévoyant qu'en compensation du temps passé par le personnel communal de Saint-Erme, le Syndicat remboursera à la Commune une somme forfaitaire fixée par délibération des parties respectives.

La participation du Syndicat des eaux pour services rendus est fixée à 5 422.51 € pour l'année 2021.

Le Président rappelle également la délibération du 26 juin 1990 fixant la participation du Syndicat des eaux concernant des travaux effectués par un employé communal. Le montant de cette participation est fixé à 6 223.16 € arrondi à 6 223.00 € pour l'année 2021.

Après étude et discussion, le Comité accepte ces propositions à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le **05 JAN. 2023** et qu'elle a été notifiée aux intéressés le **06 JAN. 2023**

Jean-Marie MERLO,  
Le Secrétaire,

Alain NORMAND  
Le Président,

